

Conseil municipal du 27 février 2020

Compte rendu modificatif

Participants : René Mouysset, Franck Chincholle, Philippe Couderc, Bruno Pélissier, Jean Muratet, Christian Duraisin, Isabelle Viguié, Clément Chauchard, Monique Delcausse, Brigitte Tuéry, Bernard Martin.

Absents : Séverine Véquaud, Jean-Christophe Coupat, Frédéric Lavigne.

A la suite d'une remarque faite par un conseiller municipal, ce document annule et remplace le précédent compte rendu diffusé aux conseillers municipaux le 12 mars 2020

Avant le renouvellement des membres du Conseil Municipal les 15 et 22 mars, le Conseil actuel doit voter le compte administratif clôturant le budget 2019.

Seront donc présentés successivement les résultats pour le budget général, les budgets annexes pour l'assainissement, pour le lotissement du Couderquet et pour la station de carburants. Les comptes administratifs sont présentés par l'adjoint aux finances Philippe COUDERC.

Délibération 1 : Approbation du compte administratif et du compte de gestion du budget annexe assainissement 2019.

Sont distribués en séance les différents tableaux qui sont examinés collectivement sous les commentaires de Philippe COUDERC.

Hors de la présence du maire, René MOUYSSET,

le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget annexe Assainissement 2019.

Le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après présentation des budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019,

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du budget annexe Assainissement présenté par le trésorier.

Délibération 2 : Approbation du compte administratif et du compte de gestion du budget principal communal 2019.

Sont distribués en séance les différents tableaux qui sont examinés collectivement sous les commentaires de Philippe COUDERC.

Hors de la présence du maire, René MOUYSSET,

le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget principal 2019.

Selon le même processus que pour la délibération précédente,

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du budget principal 2019.

Délibération 3 : Approbation du compte administratif et du compte de gestion du budget annexe lotissement du Couderquet 2019.

Sont distribués en séance les différents tableaux qui sont examinés collectivement sous les commentaires de Philippe COUDERC.

Hors de la présence du maire, René MOUYSSET,

le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget annexe lotissement du Couderquet 2019.

Selon le même processus que pour la délibération précédente,

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du budget annexe lotissement du Couderquet 2019.

Délibération 4 : Approbation du compte administratif et du compte de gestion du budget annexe station-service 2019.

Sont distribués en séance les différents tableaux qui sont examinés collectivement sous les commentaires de Philippe COUDERC.

Hors de la présence du maire, René MOUYSSET,

le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget annexe station-service 2019.

Selon le même processus que pour la délibération précédente,

le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du budget annexe station-service 2019.

Délibérations 5, 6, 7, 8 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 pour les comptes de gestion des budgets annexes.

Sont présentés successivement les affectations du résultat d'exploitation de chaque compte.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les propositions d'affectation présentées.

Délibération 9 : adhésion au groupement de commandes initié par le SIEDA (syndicat départemental d'énergie du département de l'Aveyron) pour l'achat de gaz naturel et/ou d'électricité et de services en matière d'efficacité énergétique.

Il est fait lecture de la convention constituant un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services d'efficacité énergétique, entre les différents syndicats départementaux de l'Aveyron, du Cantal, de la Corrèze, du Gers, du Lot, de la Lozère et du Tarn.

Au regard de ses propres besoins, la commune de Sauveterre a un intérêt à adhérer à ce groupement.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition d'adhésion au groupement de commandes initié par le SIEDA.

Délibération 10 : Retrait de la délibération approuvant création du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) du Pays Ségali.

Par délibération en date du 21 Novembre 2019, le conseil municipal de la Commune de Sauveterre de Rouergue approuvait la création d'un syndicat intercommunal à vocation scolaire « *SIVOS du Pays Ségali* » et l'adhésion de la Commune à ce syndicat. Cette nouvelle structure

intercommunale avait pour objet de gérer les services scolaires, périscolaires et actions concourant à la politique éducative compte tenu de la restitution de la compétence scolaire de *Pays Ségali* Communauté à la Commune de Sauveterre de Rouergue au 1^{er} juillet 2020.

Les services du contrôle de légalité ont émis un recours gracieux à l'encontre de la délibération car la commune ne peut délibérer compte tenu que cette compétence a été transférée à un établissement public de coopération intercommunale qui est seul à pouvoir l'exercer.

Conformément à la demande des services préfectoraux, il convient donc de procéder au retrait de la délibération de création du syndicat intercommunal à vocation scolaire du Pays Ségali et d'approbation des statuts.

Le conseil municipal décide de retirer la délibération en date du 21 Novembre 2019 n° 5 approuvant la création du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) du Pays Ségali et les statuts.

Questions diverses

- Etude de faisabilité pour construction d'un nouvel EHPAD.

Une étude de faisabilité réalisée par un bureau d'études, pour le compte de la maison de retraite, est présentée au conseil municipal par Monique DELCAUSSE.

Ce projet de 90 lits associés à 12 logements indépendants serait réalisable sur les terrains communaux à l'entrée Nord du bourg à proximité de la Garcie et jouxtant "l'arboretum" légué à la commune par Jean et Henriette COUDERC.

Les terrains se situant dans des zones Ux et Ap du PLU opposable actuellement, ne peuvent pas accueillir ce projet. Une modification du PLU sera nécessaire si un PLU intercommunal n'est pas mis en chantier d'ici là.

- Information sur un nouveau courriel émanant de Steve SAUTETNER

Un courriel reçu en mairie le 25 février, soi-disant expédié à tous les sénateurs et députés de France ainsi qu'à un certain nombre d'organismes, fait état "d'activités criminelles du député Stéphane MAZARS".

Comme il est fait mention du maire et des adjoints, qui sont soumis continuellement à des offenses et des camouflets, ont été invités par les services préfectoraux à porter plainte auprès du procureur de la République. Ce qui a été fait ce jour même le 27 février 2020.

- Lecture d'une lettre adressée au Maire concernant le projet de multiservices

Le Maire donne lecture de deux documents, reçus ce jour, émanant de Jean Christophe COUPAT conseiller municipal :

- une lettre par laquelle il se déclare candidat pour un projet de commerce dans le local que la commune rénove au 18 place des Arcades,
- un courriel dans lequel il dénonce des irrégularités commises pour l'attribution de ce local en cours de chantier et il informe des démarches qu'il a engagées ainsi que des désagréments qu'il subit.

Après concertation entre les élus présents, il ne sera pas débattu de ces documents pour deux raisons :

- La lettre et le courriel n'ont été remis que ce jour, ne laissant pas de temps d'études,
- Le conseil municipal apte à répondre à ces accusations sera issu des prochaines élections municipales.